

CRÉATION DU PONT ET DU BARREAU DE CAMÉLAT

JUIN 2022 - FIN 2023

... bientôt une réalité.



LE PROJET

Le projet de création du pont et du barreau de Camélat, dont les premières réflexions ont été initiées dès les années 90 par l'État, est inscrit dans différents outils de planification et de financement, confirmant ainsi le caractère stratégique de cette nouvelle infrastructure.

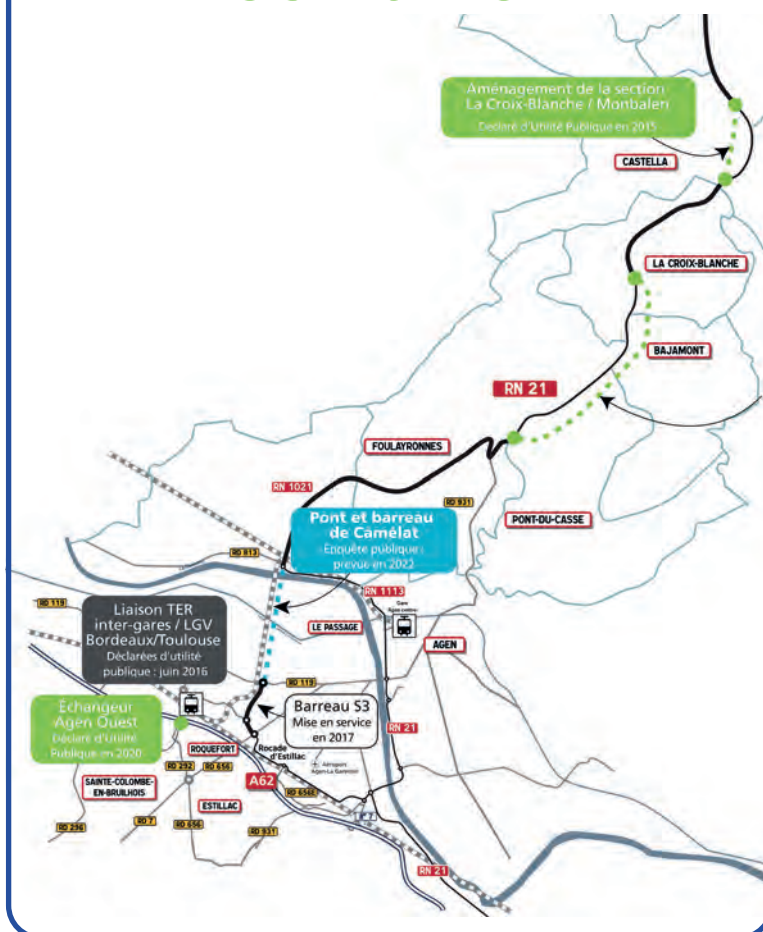


Aujourd'hui porté par l'Agglomération d'Agén, le Département et l'État, ce projet consiste en la création d'un 3^e pont sur la Garonne qui rééquilibrera les flux et les trafics entre la rive gauche et la rive droite et permettra de désengorger le cœur d'agglomération. En effet, depuis plusieurs années, le développement économique et urbain de l'Agglomération Agenaise s'organise de manière raisonnée et structurée sur sa rive gauche. Ce développement génère une augmentation du trafic automobile, la saturation des 2 ponts existants (Beauregard et Pont de Pierre) et le renvoi du trafic de transit vers le centre-ville d'Agén.

La construction du Pont de Camélat et de la voie nouvelle de 3 km, dite « Barreau de Camélat » reliant la RD119 (en rive gauche) à la RN21 (en rive droite) viendra également désenclaver le Nord-Est du département (Villeneuvois et Fumelois) et le Sud-Est (L'Albret) en permettant un accès plus rapide de ces territoires à l'A62 et à la RN21.



LOCALISATION



Maillon essentiel du projet « Agén Rive Gauche », cet aménagement contribuera à optimiser la desserte du second échangeur autoroutier sur l'A62 (Agén Ouest), des zones d'activités (Technopole Agén-Garonne, zone Sun-Valley/Fonroche), ainsi que de Wallygator-Aqualand (1^{er} parc de loisirs du Sud-Ouest).

Enfin, le pont et le barreau de Camélat, dernier chaînon manquant du contournement d'Agén par l'Ouest, permettra de finaliser la rocade Ouest d'Agén après la mise en service de la rocade d'Estillac et de la liaison entre la RD656 et la RD119.



2022 : DÉMARRAGE DES TRAVAUX



3 COFINANCEURS :

- L'Agglomération d'Agen
- Le Département de Lot-et-Garonne
- L'État

MONTANT DE L'OPÉRATION :

60 M€ HT



**13 000
à 15 000**

véhicules / jour
attendus sur la
nouvelle infrastructure



3 COMMUNES TRAVERSÉES

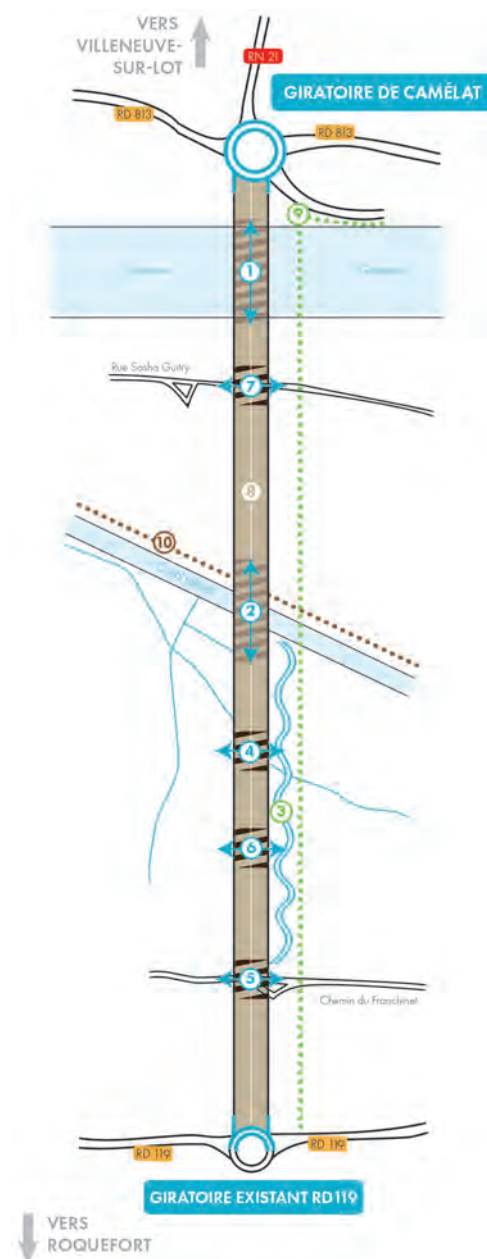
- COLAYRAC-SAINT-CIRQ
- LE-PASSAGE-D'AGEN
- BRAX

**MISE EN SERVICE
FIN 2023**



L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

La ligne ferroviaire Bordeaux-Agen-Toulouse-Narbonne qui passe par Colayrac-Saint-Cirq figure au sein de la zone du projet. À terme, la ligne nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse ainsi que la liaison ferroviaire intergares prévues dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest viendront s'ajouter au sud. Aussi le tracé du pont et du barreau de Camélat est figé par le futur projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse.



- | | | | |
|---|---|---|--|
| ① | Ouvrage de la Garonne - Montage, lançage, charpente métallique, tablier | ⑥ | Ouvrage pour le ruisseau du Pradet |
| ② | Ouvrage latéral à la Garonne - Fabrication, montage, lançage, hourdis | ⑦ | Ouvrage pour rétablir le chemin de Guilty |
| ③ | Renaturation du ruisseau du Pradet | ⑧ | Barreau de Camélat - Déblais, remblais, enrobés, assainissements, finitions et équipements |
| ④ | Ouvrage pour passer au-dessus du ruisseau du Rieumort | ⑨ | Voie verte |
| ⑤ | Ouvrage pour rétablir le chemin du Franchinet | ⑩ | Voie verte existante |

UN PROJET RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ



Inscrit dans un territoire où l'agriculture est très présente avec des surfaces essentiellement dédiées à la polyculture, le polyélevage, les grandes cultures, le maraîchage, les vergers et l'horticulture, la zone du projet est traversée par la Garonne et son canal latéral. Le réseau hydrographique du bassin versant du Bruilhois comprend 8 cours d'eau dont 2 sont directement concernés : le Rieumort que l'infrastructure franchit une fois, et le Labourdasse, affluent de la Garonne en rive gauche, situé à l'ouest du barreau de Camélat. Sur la rive droite, la zone du projet est drainée par un affluent de la Garonne, la Ségone.

Elle est également concernée par la trame verte et bleue définie au titre de l'arrêté de février 2014 du SCOT du Pays de l'Agenais. La Garonne est un corridor écologique majeur. Tout son cours à proximité du projet est classé en Zone Natura 2000.

Sur toute leur longueur, les berges du canal latéral à la Garonne et de la Garonne en rive gauche sont des continuités écologiques à préserver ou à rétablir. Le milieu naturel constitue donc un enjeu majeur, notamment au niveau de la traversée de la Garonne car il abrite d'importants réservoirs de biodiversité.

L'équipe d'experts désignée pour réaliser des inventaires de la faune et de la flore présentes à proximité du projet et caractériser ainsi la richesse du site a permis d'établir un diagnostic écologique, et d'identifier et classer les différents types d'habitats et d'espèces faune et flore en fonction de leur vulnérabilité.

Cet état initial a également permis de déterminer les mesures à mettre en œuvre afin d'« Éviter, Réduire et Compenser » les incidences du projet sur la biodiversité et préserver ainsi les espèces à fort enjeu écologique.

« ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER »

Établie par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et renforcée par le Grenelle de l'environnement, cette démarche consiste à concevoir un projet le moins impactant possible pour l'environnement. Cette démarche donne la priorité aux mesures d'évitement, puis de réduction de l'impact, et définit si besoin des mesures de compensation ayant pour objet d'apporter une

contrepartie positive aux impacts résiduels négatifs du projet. La démarche ERC « Éviter, Réduire, Compenser » a pour objectif, dès la conception du projet, d'équilibrer pertes et gains pour maintenir l'environnement dans un état équivalent ou meilleur que celui observé avant la réalisation du projet.

LES TRAVAUX

Le barreau de Camélat consiste à réaliser une nouvelle voie de 3 km, rectiligne, entre le giratoire de la RD119 et le giratoire de Camélat. Ce projet, qui vient intercepter le réseau local ainsi que des cours d'eaux, amène à réaliser plusieurs ouvrages pour rétablir les circulations. Une première phase de travaux préparatoires consistant à dégager les emprises, dévier les réseaux de concessionnaires situés dans la zone du projet et préparer les accès au chantier s'est déroulé d'avril à juin 2022. Prévus sur une période de 18 mois, les principaux travaux sont réalisés entre juin 2022 et fin 2023. Les aménagements paysagers seront réalisés au printemps 2024 afin de profiter d'une période favorable aux plantations. Afin d'optimiser le planning de travaux, plusieurs opérations sont menées conjointement.

01



LE GIRATOIRE DE CAMÉLAT ET L'OUVRAGE SUR LA GARONNE

Travaux de juin 2023 à octobre 2023

02



UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU CANAL LATÉRAL À LA GARONNE

Travaux de septembre 2022 à juin 2023

03 & 04

05



UN OUVRAGE QUI ENJAMBE LE RUISSEAU DU RIEUMORT ET CELUI DU PRADET

Rieumort - Travaux de septembre 2022 à janvier 2023
Pradet - Travaux de mai 2023 à septembre 2023



LE RÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DU FRANCHINET

De octobre 2022 à mars 2023

PLANNING GÉNÉRAL DES TRAVAUX

JUIN
2022

JAN.
2023

Juin

Juillet

Août

Sept.

Oct.

Nov.

Déc.

Jan.

Fév.

Mar.

OUVRAGE LATÉRAL A LA GARON

BARREAU DE CAM

VOIE VERTE

OUVRAGE DU RUISSEAU DU RIEUMORT

RÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DU FRANCHINET

RENATURALISATION D



LE RÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE GUITRY

Travaux de juin 2023 à novembre 2023



UNE VOIE VERTE (PIÉTONS ET CYCLISTES)

Travaux en juillet/août 2022
septembre à novembre 2023

DÉC.
2023

s | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc.

OUVRAGE DE LA GARONNE

NE

AMÉLAT

– PISTE, ENROBES, ASSAINISSEMENT

OUVRAGE DU RUISSEAU DU PRADET

RÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE GUITRY

DU RUISSEAU DU PRADET